



RÈGLEMENT 2016/2017

CONCOURS DE NOUVELLES

(hors groupes scolaires)

ARTICLE 1 : Organisateur du concours

Le Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, un établissement public situé au 35, allées Jules Guesde, 31000 Toulouse. Numéro de téléphone : 05 67 73 84 00, museum.toulouse@gmail.com.

La liste des partenaires et des amis du concours est disponible sur la page PARTENAIRES <http://lacompaniedesbetes.tumblr.com/partenaires> du blog du concours.

ARTICLE 2 : Cadre du concours

Thème :

Et si l'on s'interrogeait sur la relation que l'Homme entretient avec les animaux ? Chercherait-il à combler un besoin affectif, à toucher le sauvage, à le soumettre ?... Mais si l'on se trompait complètement ? Des recherches ont soulevé l'hypothèse que ce serait le chat qui a cherché notre compagnie et non l'inverse.

Ecrivez une nouvelle qui mette en scène les relations entre l'humain et l'animal...

Afin que les caractéristiques génériques de la nouvelle soient respectées, votre texte doit être court. L'histoire réelle ou fictive doit interpeller le lecteur et susciter son intérêt. L'action, concise, doit mettre en scène des personnages bien caractérisés. Elle se termine par un dénouement inattendu qu'on appelle la chute.

Les nouvelles seront jugées sur leur qualité littéraire et leur originalité.



Objectifs :

Le Muséum de Toulouse souhaite vous donner la parole, et mettra en avant vos talentueuses expressions auprès des publics du Muséum.

Le concours donnera lieu à l'édition numérique du recueil des nouvelles primées et sa diffusion en librairie numérique.

Date et lieu :

La date limite de réception des nouvelles est le **21 décembre 2016, à minuit.**

Le concours se déroule sur un blog dédié : <http://lacompaniedesbetes.tumblr.com/>

Critères de jugement :

Les nouvelles seront jugées sur leur qualité littéraire et leur originalité.

A savoir :

- Il n'y a pas d'obligation à être scientifiquement juste.
- Le Muséum n'a pas pour vocation de prendre position sur des sujets polémiques.

Les décisions du jury sont souveraines. La publication des résultats se fera sur le blog dédié, sur le site web et les blogs du Muséum et seront relayés sur les réseaux sociaux.

ARTICLE 3 : Conditions de participation

Le concours est gratuit, il est ouvert à l'international (à l'exception des membres du Jury et du personnel du Muséum) selon deux catégories d'auteurs individuels (voir Article 4-1), ainsi qu'aux groupes scolaires (un autre règlement adapté est à disposition des groupes scolaires).

Les nouvelles doivent être inédites.

Tout participant mineur devra nécessairement avoir requis et obtenu une autorisation parentale avant son inscription au concours. Cette autorisation parentale (<http://bit.ly/28LoF9w>) est à signer et à envoyer à l'organisateur [Muséum de Toulouse-Concours du Muséum 2016 - Maud Dahlem – 35, allée Jules Guesde – 31 000 Toulouse].

Sont exclus de toute participation au concours les membres du personnel du Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse, ainsi que les membres de leur famille proche.

Les participants garantissent que les œuvres proposées sont originales, inédites (interdiction de reproduire une œuvre existante sauf s'il s'agit des œuvres présentes dans le Muséum de Toulouse) et qu'ils sont seuls détenteurs des droits d'exploitation attachés à ces œuvres. A ce titre, les participants font leur affaire des autorisations de tous tiers ayant directement ou indirectement participé à sa réalisation et/ou qui estimeraient avoir un droit quelconque à faire valoir à son égard et assumerai la charge de tous les éventuels paiements en découlant. De façon générale, les participants garantissent les organisateurs du présent concours contre tous recours, actions ou réclamations que pourraient former, à un titre quelconque, tous tiers, à



l'occasion de l'exercice des droits cédés aux présentes et plus généralement au titre de toutes les garanties et engagements pris au titre du présent accord. L'organisateur se réserve le droit de procéder à toute vérification pour l'application du présent article.

ARTICLE 4 : Comment participer ? (hors groupes scolaires)

Votre nouvelle doit bien être une Nouvelle !

Afin que les caractéristiques génériques de la nouvelle soient respectées, votre texte doit être court. L'histoire réelle ou fictive doit interpeller le lecteur et susciter son intérêt. L'action, concise, doit mettre en scène des personnages bien caractérisés. Elle se termine par un dénouement inattendu qu'on appelle la chute.

La procédure de participation suivante devra **obligatoirement** être respectée :

1/ Mise en forme de la nouvelle :

- Le texte sera titré, font : Times new roman, corps : 12, interligne : double.
- Selon la catégorie, le texte devra contenir :
 - Entre 10 000 et 15 000 caractères (espaces compris) pour la **catégorie des auteurs de plus de 18 ans.**
 - Entre 6 000 et 10 000 caractères (espaces compris) pour la **catégorie des auteurs de moins de 18 ans.**
- Le texte sera paginé.
- Le texte sera enregistré **en format .rtf, ou .doc ou .odt.**
- **Le texte et le fichier ne porteront aucun signe distinctif** permettant de révéler son auteur (ni dans son contenu, ni dans son titre).

2/ Procédure d'envoi :

- L'envoi de la nouvelle – une seule par auteur (ou par collectif) – se fera **uniquement par email** à l'adresse suivante : museum.toulouse@gmail.com **au plus tard le 21 décembre 2016 à minuit.**
- Le fichier texte de la nouvelle sera attaché comme **fichier joint** à l'email.
- Dans le corps de l'email, le participant devra **obligatoirement** faire apparaître :

Nom – Prénom :

Date de naissance :

Adresse postale :

Code postale et ville :

Pays :

Tél :

C'est ma ème participation au concours.



J'ai pris connaissance de concours *via* : (email de Maud ? prospectus ? Journaux ? Site web du Muséum ? Twitter ? Flickr ? Facebook ? Internet ? Amis ? Autres ?) :

Titre de la nouvelle :

Genre de la nouvelle :

Et le texte suivant :

« Je, soussigné(e),, certifie être l'auteur de la nouvelle intitulée que je joins à cet email. Par cet envoi, je participe au concours littéraire 2016 organisé par le Muséum de Toulouse, et j'accepte les conditions du règlement. »

La personne qui réceptionnera les nouvelles transmettra les fichiers aux membres du jury de façon strictement anonyme.

Tous les participants auront un retour par email de bonne réception des nouvelles.

Toute participation qui ne prendrait pas en compte le respect du cahier des charges et de la procédure d'inscription (articles 2, 3 et 4) sera rejetée.

ARTICLE 5 : A gagner

Les lots sont à découvrir sur la pageu blog dédié au concours.

Attendez-vous à être publiée en numérique ! Le livre numérique, c'est accéder aux textes depuis son ordinateur, son smartphone, sa tablette tactile ou encore sa liseuse à encre électronique (Bookeen, Kindle, Sony,...) à tout moment, sans contrainte.

Cette possibilité permet de diffuser très largement votre nouvelle aux côtés de celles qui seront primées ou nominées et d'en faire profiter tout le monde.

Les trois meilleures nouvelles de chaque catégorie (auteur de plus de 18 ans et auteur de moins de 18 ans) seront e-publiées dans un recueil numérique.

ARTICLE 6 : Sélection des lauréats

Le jury est composé essentiellement de professionnels (auteurs, éditeurs...). La liste des membres est publiée sur la page <http://lacompaniedesbetes.tumblr.com/concours-nouvelles> du blog dédié au concours.

Les auteurs(es) dont les nouvelles seront primées, seront informés immédiatement. La publication officielle des résultats se fera dans un second temps.

Voir Article 2 pour les critères de jugement.

La pré-sélection des nouvelles par les membres du jury peut être mise à vote auprès des internautes pour une sélection « prix du public ».



ARTICLE 7 : Calendrier

- **21 décembre 2016, minuit : fin** de réception de vos nouvelles.
- **Janvier/février 2017** : délibération des jurys
- **Mars 2017** : e-publication des nouvelles lauréates.
- **Samedi 11 Mars 2017 : journée festive** au Muséum de Toulouse avec rencontre littéraire, rencontre photographique, visite spéciale des expositions, vernissage, remise des prix, cocktails.

ARTICLE 8 : Publication

Les nouvelles lauréates seront placées [sous licence Creative Commons CC by-sa](#) ce qui signifie que les auteurs restent bien sûr le propriétaire intellectuel de leur nouvelle, ils autorisent sa diffusion par tout tiers à condition qu'elle soit partagée à l'identique et avec la mention de la paternité.

ARTICLE 9 : Force majeure

En cas de force majeure ou si les circonstances l'imposent, l'organisateur se réserve le droit de modifier le présent règlement, de reporter ou d'annuler le concours. Sa responsabilité ne saurait être engagée du fait de ces modifications.

ARTICLE 10 – Données à caractère personnel

Les données collectées sont utilisées par l'organisateur pour communiquer sur le Concours, elles seront ensuite effacées. Seuls les emails intégreront la liste de diffusion « Informations sur les concours ». Conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée par la loi du 6 août 2004, le participant dispose d'un droit d'accès ainsi que d'un droit d'information complémentaire, de rectification et, le cas échéant, d'opposition sur les données le concernant. Toute demande d'accès, de rectification ou d'opposition doit être adressée à l'adresse suivante : Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse - Concours de nouvelles- Maud Dahlem - 35, allée Jules Guesde - 31000 Toulouse.

ARTICLE 11 – Règlement

Le fait de participer à ce concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement dans son intégralité y compris, au fur et à mesure de leur intervention, ses avenants éventuels et ses additifs. Toutes les difficultés pratiques d'interprétation ou d'application du présent règlement seront tranchées souverainement par l'organisateur. Le règlement peut être consulté et téléchargé sur le site Internet du Muséum <http://www.museum.toulouse.fr>. Une copie du présent règlement sera adressée gratuitement à toute personne qui en fera la demande écrite à l'adresse suivante : Muséum d'Histoire Naturelle de Toulouse – Concours de nouvelles – Maud Dahlem - 35, allée Jules Guesde - 31000 Toulouse.

ARTICLE 12 – Litiges

Le présent Concours est soumis à la Loi française.